



Opportunités d'engagement

L'Agence européenne des produits chimiques recommande de soumettre le plomb à autorisation REACH avant utilisation

Le 12 avril, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a recommandé à la Commission européenne d'ajouter huit substances, dont le plomb, à la liste d'autorisation REACH. Il ne s'agit pas d'une décision définitive, mais d'une recommandation qui sera discutée par les responsables de l'UE et des États-membres chargés de l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH). Si l'ajout des substances à la liste est approuvé, les entreprises seront tenues de demander leur autorisation pour continuer à les utiliser. Ceci placerait le plomb dans une situation réglementaire identique au chrome, dont l'utilisation est soumise à autorisation. Le **plomb utilisé pour les véhicules historiques** est destiné à la réparation et à la restauration historiquement authentiques d'éléments tels que la carrosserie, les systèmes de refroidissement et les installations électriques et électroniques. [Lien](#)

La FIVA va collaborer avec les responsables REACH en vue de défendre l'utilisation du plomb à des fins de restauration de véhicules historiques ; la FIVA travaille avec d'autres institutions culturelles afin de défendre l'utilisation du plomb à des fins patrimoniales.

Développements

'Fit for 55' : l'UE adopte un système d'échange de quotas d'émission destiné aux distributeurs de carburants

Le 25 avril, le Conseil de l'UE a adopté des lois importantes dans le paquet 'Fit for 55', fixant les politiques de l'UE en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Les lois adoptées incluent le système d'échange de quotas d'émission (SCEQE ou ETS), un marché du carbone basé sur un système de plafonnement et d'échanges de quotas d'émission pour les industries à haute intensité énergétique. Un nouveau système d'échange de quotas d'émission séparé pour les bâtiments et le **transport routier** a été créé. Le nouveau système s'appliquera à partir de 2027 aux **distributeurs qui assurent l'approvisionnement en carburant** des secteurs du bâtiment et du transport routier. Une clause de sauvegarde a été mise en place, stipulant que si les prix du pétrole ou du gaz sont exceptionnellement élevés, le nouveau système sera reporté à 2028. Ce nouveau système impliquera une augmentation des prix des carburants pour les fournisseurs de carburant, laquelle pourra être répercutée sur les utilisateurs finaux. Les lois doivent maintenant être signées par le Conseil et le Parlement et seront ensuite publiées au Journal Officiel de l'UE avant leur entrée en vigueur. [Lien](#)

Euro 7 : la présidence suédoise de l'UE souhaite reporter la norme Euro 7 à 2026 au moins

La présidence suédoise du Conseil souhaite reporter la date de mise en œuvre des normes Euro 7 pour les polluants non CO₂ des véhicules. La position du Conseil donnerait plus de temps aux constructeurs automobiles pour se préparer à l'introduction de normes de polluants applicables aux éléments allant des oxydes d'azote aux particules fines et à la poussière de frein. La Commission européenne souhaite imposer de nouveaux objectifs pour les voitures neuves à partir de 2025 et pour les poids lourds neufs à partir de 2027. En vertu de la position de la présidence, l'industrie devrait respecter les nouveaux objectifs deux ans après l'entrée en vigueur de la législation pour les voitures et trois ans après la date de mise en œuvre pour les poids lourds. Étant donné que l'approbation définitive du projet de loi Euro 7 n'est pas attendue avant le printemps prochain, les normes ne s'appliqueraient aux voitures qu'en 2026 au plus tôt.

Étude du Parlement européen quant au potentiel des carburants durables pour le transport

Le 31 mars, le département thématique des politiques structurelles et de cohésion du Parlement européen a publié une étude sur le potentiel des carburants durables pour le transport. L'étude, menée à la demande de la Commission Transport du Parlement examine, entre autres choses, leur utilisation dans le transport routier, tenant compte de la faisabilité technologique, de la disponibilité des matières premières, de la durabilité de l'approvisionnement et des ressources, ainsi que de l'efficacité énergétique. [Lien](#)

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.